

Séance du huit avril 2019 à 18 heures 30

L'an deux mil dix-neuf, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune d'ECHENOZ-LA-MELINE, sous la présidence de Monsieur Serge VIEILLE, Maire d'ECHENOZ-LA-MELINE, dûment convoqués le trois avril deux mil dix-neuf.

Etaient présents : M. Serge VIEILLE Maire, M^{me} Anne GREGET 1^{ère} Adjointe, M. Jean-Michel ADREY 2^{ème} Adjoint, M. Claude JACQUES 3^{ème} Adjoint, M. Mario JERONIMO 4^{ème} Adjoint, M^{me} Christine VAGNET 5^{ème} Adjointe, M^{me} Michèle DEMANGEON, MM. Jean-Marc BAUDOT, Bruno LIEGEON, René ROGNON, M^{mes} Maryse PAYEN, Karine BIOT-GOGUEY, Sandra BADET, Eveline LACROIX, MM. Jean-Paul BACHELU, Yves BOLMONT, M^{me} Marie-Pierre BURKHALTER, M. Olivier CATRIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M^{me} Evelyne VERNIER donne pouvoir à René ROGNON, M^{me} Catherine JAY à M^{me} Anne GREGET, M. Daniel REMY à M. Serge VIEILLE, M. Killian DANIS à M^{me} Christine VAGNET.

Absente : M^{me} Françoise DUTNALL

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Karine BIOT-GOGUEY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

COMPTES DE GESTION 2018

Comptes de gestion : Budget Communal – Service Eau – Service Bois.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
- 2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2018 ***et se retire pour ne pas prendre part au vote.***

Madame Anne GREGET, première adjointe, est désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif du **Budget Communal**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2018 du Budget Communal, tel qu'il est présenté dans le document officiel.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – SERVICE EAU

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2018 **et se retire pour ne pas prendre part au vote.**

Madame Anne GREGET, première adjointe, est désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif du **Service Eau.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2018 du Service Eau, tel qu'il est présenté dans le document officiel.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – SERVICE BOIS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2018 **et se retire pour ne pas prendre part au vote.**

Madame Anne GREGET, première adjointe, est désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif du **Service Bois.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2018 du Service Bois, tel qu'il est présenté dans le document officiel.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 –
BUDGET COMMUNAL**

Après avoir examiné le compte administratif 2018 du Budget Communal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de : **718 579.78 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	269 577.38 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du compte administratif, Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	449 002.40 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	718 579.78 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 431 357.85 €

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	114 000.00 €
Besoin de financement F	= D+E - 317 357.85 €
AFFECTATION = C	= G+H 718 579.78 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	317 357.85 €
2) H Report en fonctionnement R 002	401 221.93 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 –
SERVICE BOIS**

Après avoir examiné le compte administratif 2018 du Service Bois, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de : **33 220.83 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	17 960.81 €
B Résultats antérieurs reportés <i>Ligne 002 du compte administratif, Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	15 260.02 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	33 220.83 €

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 8 809.45 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 1 900.00 €
Besoin de financement F	= D+E - 10 709.45 €
AFFECTATION = C	= G+H 33 220.83 €
3) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	10 709.45 €
4) H Report en fonctionnement R 002	22 511.38 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

PRIX DE L'EAU - ANNEE 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal fixe les prix suivants :

<u>PRIX DE L'EAU</u>	H.T.	TTC (TVA 5.5%)
Prix de l'eau 2019 consommée en 2018 / 2019	1.50 € le m ³	1.58 € le m ³
Part fixe eau par logement collectif	40.00€	42.20€
Part fixe eau par logement individuel	61.00€	64.35€

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES - ANNEE 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des voix.

• Le conseil municipal adopte les taux de contributions directes des trois taxes qui restent inchangés comme suit :

Taxe d'habitation	6.56 %
Foncier bâti	16.89 %
Foncier non bâti	29.41 %

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal **vote le budget primitif 2019 du budget communal**, tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre et par opération).

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - SERVICE EAU

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal vote le **budget primitif 2019 du Service Eau**, tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre).

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - SERVICE BOIS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal vote le **budget primitif 2019 du Service Bois** tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre).

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

ACTUALISATION DU REGLEMENT ET DU TARIF D'UTILISATION DU LOCAL DE DISTILLATION

Suite à une erreur matérielle, la présente délibération annule et remplace celle du 15 Février 2019 comportant le même objet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide de réactualiser le règlement du local de distillation, joint à la présente délibération, et dans un même temps le tarif pour son utilisation comme suit :

Location à la <u>journée</u> pour les mélinois	25.00 €
Location à la <u>journée</u> pour les non-mélinois	40.00 €
<i>Versement d'une caution restituée après état de lieux</i>	250.00 €

Le chèque de caution sera établi à l'ordre du Trésor Public.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

TARIFS MINI-CAMP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'accueil de loisirs organise :

➤ *Un mini-camp à MONTBOZON pour les enfants de 9/14 ans du 23 au 26 juillet 2019.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, fixe les tarifs comme indiqués ci-dessous :

MINI-CAMP MONTBOZON	
Quotient familial inférieur à 700 €	83.00 €
Quotient familial entre 701 € et 1 200 €	84.00 €
Quotient familial supérieur à 1 201 €	85.00 €

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**AMENAGEMENT ESTHETIQUE DU RESEAU CONCEDE D'ELECTRICITE –
RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC ET
CREATION D'UN GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS PLACE D'ARMES**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité place d'Armes, relevant de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Energie du département de la Haute-Saône (SIED 70), auquel la commune adhère.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- *Le remplacement d'environ 135 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains ;*
- *La création d'un génie civil nécessaire à la reprise du réseau et des branchements téléphoniques aériens existants dans ce secteur.*

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière.

Entendu et exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- 1) **APPROUVE** le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire.
- 2) **DEMANDE** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 4) **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide de vendre la parcelle communale cadastrée AI 217 d'une contenance totale de 1082 m² et fixe le prix du m² à 10.00 €.

NOM DU FUTUR ACQUEREUR :

NOM	ADRESSE	SUPERFICIE VENDUE	MONTANT DES TRANSACTIONS
Emmanuel TABOURET	Rue de la Vèze 70000 ECHENOZ-LA-MELINE	1082 m ²	10 820.00 €

Monsieur le Maire précise que les frais de notaire et les frais de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), instauré par l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007, a vocation à impulser des actions de prévention de la délinquance. L'article 1^{er} du décret n°2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de la loi précitée prévoit que « les actions financées par le fonds peuvent être conduites par l'État, les collectivités territoriales, leurs groupements ou un organisme public ou privé ».

Pour définir les travaux indispensables, les porteurs de projets doivent s'appuyer sur le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) des établissements scolaires.

Les demandes de subventions seront étudiées au cas par cas. Les travaux envisagés pourront être subventionnés jusqu'au taux maximum de 80 % de leurs coûts hors taxe.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'État au titre du FIPDR pour participer au financement des travaux de sécurisation des bâtiments scolaires devant être réalisés cette année, conformément aux besoins exprimés lors de la rédaction des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et aux orientations fixées par l'État, dont le coût s'élève à **2 774.02 € HT**, tel que défini ci-dessous :

Ecole primaire et maternelle de Pont et école primaire de Longeville	Fourniture et pose de ventouses inox sur portillons de clôture / contacteurs à clé	2 316.02 € HT
	Alimentation électrique	458.00€ HT
TOTAL HT		2 774.02 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- ✓ *Approuve le dossier et son financement prévisionnel.*
- ✓ *Charge Monsieur le Maire pour solliciter un soutien financier de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) afin de financer les travaux de sécurisation des bâtiments scolaires d'un montant de 2 774.02 € HT.*
- ✓ *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.*

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE COFINANCEURS POUR
L'AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER DE LA PLACE D'ARMES**

Suite à une modification du plan de financement (fonds de concours), la présente délibération annule et remplace celle du 04 décembre 2018 comportant le même objet.

Pour mémoire, la commune d'Echenoz-la-Méline conduit une réflexion pour réaménager la place d'Armes afin que cet espace public gagne en attractivité, en fonctionnalité et mette en valeur son patrimoine architectural et paysager.

Ce projet important a pour but d'apporter davantage de dynamisme à cette place qui est un point central de la commune. Il préservera ainsi son usage premier c'est à dire un lieu de rencontres, de manifestations de loisirs mais aussi culturelles et commerciales.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2018, qui avait pour objet une demande de subvention au titre de la **DETR**, concernant l'aménagement urbain et paysager de la place d'Armes.

Le 18 octobre 2018, les services préfectoraux ont accusé réception de notre demande et l'ont validé comme « *dossier complet* ».

Monsieur le Maire précise que les plans initialement élaborés par le « Bureau du Paysage » vont être réactualisés en fonction des conseils des services préfectoraux reçus sur place le 31 octobre avec d'autres partenaires mais aussi des changements envisagés par la commune.

Il propose au Conseil Municipal de faire appel à d'autres cofinanceurs pour pouvoir finaliser le projet.

Il fait part au Conseil Municipal du plan de financement prévisionnel qui se décompose de la façon suivante :

Dépenses prévisionnelles	Montant	Recettes prévisionnelles	Montants
Aménagement urbain et paysager de la place d'Armes	480 204.00 €	DETR Estimation du taux d'aide 40 % sur un montant de 350 000.00 € de travaux subventionnables	140 000.00 €
		Contrat PACT (CAV et Dépt.) 10 % sur un montant de 480 204.00 €	48 020.00 €
		FEADER au titre du programme LEADER 10 % sur un montant de 480 204.00 €	48 020.00 €
		Aménagement des territoires (Région) 20 % sur un montant de 480 204.00 €	96 040.00 €
		Fonds de concours (CAV)	50 000.00 €
		Fonds propres de la commune environ 20 %	98 124.00 €
Coût total H.T.	480 204.00 €	Financement total	480 204.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- ✓ Approuve le projet et le financement tels que présentés ci-dessus,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents cofinanceurs en vue d'obtenir les subventions présentées dans le plan de financement ci-dessus présenté,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à augmenter la part d'autofinancement de la commune en cas de non-obtention d'une partie des subventions attendues,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes conventions ou documents de financement correspondants.

Monsieur le Maire souligne toutefois que si les aides allouées par les cofinanceurs ne sont pas suffisantes pour l'aménagement urbain et paysager de la place d'Armes, le projet ne sera certainement pas mené à son terme.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

SUBVENTION AU TITRE DES BORDURES DE TROTTOIRS ANNEE 2019

Dans le cadre du projet d'aménagement urbain et paysager de la place d'Armes, relatif à la création de trottoirs situés :

Grande Rue et place d'Armes (linéaire 440 mètres)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Saône, pour obtenir une subvention au titre des bordures de trottoirs.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION DE LA TOITURE ET LE REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE SERVICE A L'ECOLE MATERNELLE DE LA FLANDRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Saône (au titre de l'amélioration et des réparations des bâtiments scolaires / Fiche E2), pour la réfection de la toiture et le remplacement d'une porte de service à l'école maternelle de la Flandrière.

Le plan de financement prévisionnel proposé se décompose ainsi :

Dépenses prévisionnelles	Montant	Recettes prévisionnelles	Montants
Réfection de la toiture	8 261.00 €	DETR Accord de subvention correspondant à 35 % de la dépense H.T. de 8 261.00 €	2 891.35 €
Remplacement d'une porte de service	1 968.00 €	Conseil Départemental Estimation du taux de subvention : 25 % de la dépense H.T. 10 229.00 €	2 557.25 €
		Fonds propres de la Commune	4 780.40 €
Coût total H.T.	10 229.00 €	Financement total	10 229.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le mandater pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Saône, pour la réfection de la toiture et le remplacement d'une porte de service à l'école maternelle de la Flandrière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- *Approuve le dossier et son financement prévisionnel ;*
- *Charge Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de cette instance, pour les travaux précédemment cités.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.*

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

SEANCE DU 08 AVRIL 2019 LEVEE A 20 HEURES 30 PAR LE MAIRE SERGE VIEILLE

**Les présentes délibérations ont été déposées en Préfecture
(Contrôle de légalité) les 10 et 12 Avril 2019**